

## Sortie longitudinale de piste lors d'un atterrissage sur une altisurface enneigée, collision avec des obstacles

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Aéronef</b>                  | Avion Jodel D140 « Mousquetaire », immatriculé F-BNIF, équipé de skis      |
| <b>Date et heure</b>            | 20 février 2013 à 15 h 00 <sup>(1)</sup>                                   |
| <b>Exploitant</b>               | Club   |
| <b>Lieu</b>                     | Altisurface de Saint-Jean-d'Arves (73), piste 19, 330 m x 50 m, pente 15 % |
| <b>Conséquences et dommages</b> | Avion fortement endommagé  |

<sup>(1)</sup>Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

### CIRCONSTANCES

Après avoir effectué deux atterrissages sur le glacier de Sarenne (38) puis deux atterrissages sur celui de Saint-Sorlin (73), le pilote réalise un premier atterrissage sur l'altisurface de Saint-Jean-d'Arves.

Le pilote indique que lors du second atterrissage, il a choisi un point d'aboutissement situé un peu plus haut que le précédent afin d'éviter une bosse située à l'entrée de la piste. Le touché a eu lieu aux deux tiers de la piste, en configuration atterrissage. Le pilote n'est pas parvenu à arrêter l'avion qui est sorti longitudinalement de piste puis a heurté un bosquet. Il indique qu'au cours de la décélération il a tenté de modifier la trajectoire par une action sur les palonniers sans y parvenir en raison de la faible vitesse relative.

Les conditions météorologiques estimées sur le site étaient les suivantes : vent calme, CAVOK, température - 5 °C. La piste était recouverte de neige.

Le pilote totalisait 576 heures de vol dont 250 sur type, 8 heures dans les trois mois précédents et 2 heures dans les 24 heures précédentes, toutes sur type. Il est qualifié montagne « extension neige ».

Le passager, pilote professionnel, totalisait environ 3 500 heures de vol. Il n'avait jamais volé sur Jodel D140 en montagne.

### CONCLUSION

L'accident est dû à la décision du pilote de modifier le point d'aboutissement lors de la finale ; le touché s'est effectué à une distance qui ne permettait pas à l'avion de s'arrêter sur la piste par le seul effet de la pente montante.